



Ponts
JACQUES CARTIER +
CHAMPLAIN
Bridges
Canada



RAPPORT FINANCIER TRIMESTRIEL

3e trimestre (T3) 2023-2024

Pour les neuf mois terminés le 31 décembre 2023



TABLE DES MATIÈRES

1. STATUT	4
1.1 MANDAT	4
1.2 MISSION, VISION ET VALEURS	4
2. RÉTROSPECTIVE DU T3 DE 2023-2024	6
2.1 SOMMAIRE	6
2.2 PERSPECTIVES	6
2.3 CHANGEMENTS IMPORTANTS	7
3. ANALYSE DES RÉSULTATS FINANCIERS	9
3.1 RÉSULTAT DES OPÉRATIONS	9
3.2 FLUX DE TRÉSORERIE	10
3.3 ENJEUX STRATÉGIQUES ET RISQUES	10
3.4 RAPPORT SUR L'UTILISATION DES CRÉDITS	15
4. ÉTATS FINANCIERS INTÉRIMAIRES NON AUDITÉS DE PJCCI 2023-2024	17
4.1 RESPONSABILITÉ DE LA DIRECTION RELATIVEMENT À L'INFORMATION FINANCIÈRE	17
4.2 ÉTAT DE LA SITUATION FINANCIÈRE	18
4.3 ÉTAT DES RÉSULTATS POUR LES NEUF MOIS TERMINÉS LE 31 DÉCEMBRE 2023	19
4.4 ÉTAT DE LA VARIATION DE LA DETTE NETTE POUR LES NEUF MOIS TERMINÉS LE 31 DÉCEMBRE 2023	20
4.5 ÉTAT DES FLUX DE TRÉSORERIE POUR LES NEUF MOIS TERMINÉS LE 31 DÉCEMBRE 2023	21
4.6 NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS INTÉRIMAIRES NON AUDITÉS	22



SECTION 1

Statut



1. STATUT

Les Ponts Jacques Cartier et Champlain Incorporée (PJCCI) a été constituée le 3 novembre 1978 en vertu de la *Loi canadienne sur les sociétés par actions*. Jusqu'au 30 septembre 1998, elle était une société d'État filiale à propriété exclusive de l'Administration de la Voie maritime du Saint-Laurent (AVMSL).

Le 1^{er} octobre 1998, elle est devenue une filiale à 100 % de La Société des ponts fédéraux Limitée (SPFL).

Le 13 février 2014, PJCCI est devenue société d'État mère inscrite à la Partie I de l'Annexe III de la *Loi sur la gestion des finances publiques* (LGFP). À titre de société d'État, PJCCI est assujettie à la partie X de la LGFP.

De plus, PJCCI est mandataire de Sa Majesté du chef du Canada en vertu du *Règlement sur les Ponts Jacques-Cartier et Champlain Inc.* (DORS/98-568).

1.1 MANDAT

PJCCI est gestionnaire de plusieurs ponts et d'un tunnel de juridiction fédérale situés dans la grande région métropolitaine de Montréal, soit le pont Jacques-Cartier, le pont de contournement de l'Île des Sœurs (dont la déconstruction est en cours), la section fédérale du pont Honoré-Mercier, ainsi que leurs approches, le tunnel de Melocheville et deux infrastructures connexes, soit la section fédérale de l'autoroute Bonaventure et l'Estacade.

Pour chacune de ces infrastructures, PJCCI est responsable :

- + de la mobilité sur les voies de circulation et les voies de mobilité active;
- + de l'exploitation;
- + des inspections;
- + de l'entretien;
- + des réparations et/ou de la réhabilitation;
- + de la sécurité;
- + de la coordination avec les intervenants (fédéraux, provinciaux, municipaux et autres);
- + de la gestion des sites contaminés;
- + de la protection de l'environnement.

1.2 MISSION, VISION ET VALEURS

Notre mission

Assurer la mobilité des usagers, la sécurité, et la pérennité des infrastructures en préconisant une gestion systémique selon une approche de développement durable.

Notre vision

Devenir un chef de file en gestion d'infrastructures majeures à titre d'expert innovant, de leader en mobilité et d'acteur social et urbain.

Nos valeurs

L'esprit d'équipe, la transparence, la rigueur, l'innovation et l'engagement constituent les valeurs dont PJCCI s'est dotée dans l'accomplissement de sa mission.



SECTION 2

Rétrospective du T3 de 2023-2024

2. RÉTROSPECTIVE DU T3 DE 2023-2024

Ce rapport financier trimestriel a été préparé conformément aux exigences de la LGFP et de la directive du Conseil du Trésor du Canada sur les normes comptables : GC 5200 Rapports financiers trimestriels des sociétés d'État. Il présente une évaluation des opérations et de la situation financière de PJCCI pour le trimestre terminé le 31 décembre 2023 (T3). Il doit être lu conjointement avec les états financiers intérimaires non audités et les notes afférentes que renferme le présent document, ainsi qu'avec les états financiers audités annuels et les notes justificatives inclus au rapport annuel de PJCCI.

Tous les montants sont exprimés en dollars canadiens et sont tirés principalement des états financiers intérimaires non audités de la Société établis conformément aux Normes comptables canadiennes pour le secteur public.

2.1 SOMMAIRE

PJCCI déclare un déficit de 29,1 M\$ pour les neuf mois terminés le 31 décembre 2023 (3,2 M\$ au 31 décembre 2022 - redressé). Cette augmentation du déficit de 25,9 M\$ est principalement attribuable à la comptabilisation, au cours du trimestre, d'un passif environnemental additionnel pour des travaux dans le cadre du projet de reconfiguration de l'autoroute Bonaventure. Le déficit avant le financement public est de 144,1 M\$ au 31 décembre 2023 (152,7 M\$ au 31 décembre 2022 - redressé).

La dette nette a légèrement augmenté, totalisant 161,2 M\$ au 31 décembre 2023 (153,4 M\$ au 31 mars 2023).

Les acquisitions d'immobilisations brutes totalisent, pour la période, 10,0 M\$ (16,9 M\$ au 31 décembre 2022). Elles consistent essentiellement en des investissements au pont Jacques-Cartier et au pont Honoré-Mercier.

2.2 PERSPECTIVES

La section de l'autoroute Bonaventure constituée de voies au sol est à la fin de sa vie utile. Une vision de boulevard a été retenue pour sa reconfiguration afin d'assurer une intégration urbaine avec le nouveau corridor du pont Samuel-De Champlain. L'étude d'avant-projet, qui a été élaborée en collaboration avec la Ville de Montréal ainsi que certains autres partenaires, est maintenant complétée. Le financement de ce projet a été approuvé et les travaux sont prévus débiter en 2024-2025. L'annonce publique effectuée en décembre 2023 a officialisé le lancement de ce grand projet pour les Montréalais.

Par son engagement dans ce projet, PJCCI est fière de contribuer à l'atteinte de diverses cibles de la Stratégie fédérale de développement durable (SFDD) 2022 à 2026 déposée par Environnement et Changement climatique Canada (ECCC) en novembre 2022.

2.3 CHANGEMENTS IMPORTANTS

En date du 22 novembre 2023, madame Catherine Lavoie quittait ses fonctions à titre de présidente du conseil d'administration de la Société (le Conseil). Madame Lavoie siégeait au Conseil depuis 2017. À ce titre, elle a notamment appuyé les stratégies de PJCCI dans ses différents mandats, dont la déconstruction du pont Champlain d'origine, l'obtention du financement pour le projet de reconfiguration de l'autoroute Bonaventure et la bonification du portfolio d'actifs de la Société. Me Sylvain Villiard, président adjoint du Conseil, préside les assemblées du Conseil d'ici à ce qu'une nouvelle personne soit nommée à la présidence.

L'assemblée publique annuelle de PJCCI s'est tenue le 21 novembre 2023. Le bilan des activités et des résultats financiers de la Société pour l'exercice se terminant le 31 mars 2023 ont alors été présentés aux médias et au public.

Le 19 décembre 2023, l'honorable Pablo Rodriguez, ministre des Transports et lieutenant du Québec, et madame Sandra Martel, première dirigeante de PJCCI, accompagnés de la mairesse de Montréal, madame Valérie Plante, ont annoncé la reconfiguration de l'autoroute Bonaventure en boulevard à compter de 2025. Les voies de circulation du nouveau boulevard seront éloignées de la rive, permettant l'aménagement, le long du fleuve Saint-Laurent, d'un corridor vert doté de deux pistes de mobilité active en site propre. Cette reconfiguration permettra notamment de répondre aux besoins évolutifs en matière de mobilité routière, de transport des marchandises et de mobilité active, en plus d'améliorer considérablement le milieu de vie de la collectivité. Le budget global du projet Bonaventure est de 282,0 M\$.



SECTION 3

Analyse des résultats financiers

3. ANALYSE DES RÉSULTATS FINANCIERS

3.1 RÉSULTAT DES OPÉRATIONS

3.1.1 État de la situation financière

Actifs financiers

Au cours des neuf mois terminés le 31 décembre 2023, les actifs financiers totaux ont diminué de 15,9 M\$ pour atteindre 53,2 M\$ comparativement à 69,1 M\$ au 31 mars 2023. Cette diminution s'explique principalement par la diminution des débiteurs, au montant de 31,1 M\$, laquelle est atténuée par l'augmentation de la position de trésorerie de 15,2 M\$.

Passif

Les créiteurs et charges à payer ont diminué de 19,7 M\$, passant de 61,4 M\$ au 31 mars 2023 à 41,7 M\$ au 31 décembre 2023. Cette diminution est principalement attribuable au volume de travaux réalisés.

Pour mener à bien ses grands projets, PJCCI a conclu des contrats de construction qui prévoient la retenue d'une partie du paiement jusqu'à l'achèvement de certains travaux dans le respect des exigences d'exécution et des garanties contractuelles. Ces retenues de garantie totalisent 8,7 M\$ au 31 décembre 2023, un solde légèrement inférieur à celui de l'exercice précédent (10,1 M\$ au 31 mars 2023). Ces sommes deviendront payables lorsque les travaux et les garanties seront terminés.

Actifs non financiers

Les actifs non financiers totalisent 655,8 M\$ au 31 décembre 2023, une diminution de 21,3 M\$ comparativement au 31 mars 2023 (677,1 M\$). Cette diminution est principalement attribuable aux immobilisations corporelles nettes de l'amortissement, qui ont diminué de 16,0 M\$ pour un total de 655,4 M\$ comparativement à 671,4 M\$ au 31 mars 2023. Ce total comprend des investissements en immobilisations bruts de 10,0 M\$ moins les charges d'amortissement de 26,0 M\$. Les grands travaux visés par ces acquisitions sont principalement ceux réalisés au pont Jacques-Cartier et au pont Honoré-Mercier.

Financement du gouvernement

Le tableau suivant résume le financement public pour le troisième trimestre de l'exercice en cours au 31 décembre 2023 :

(en milliers de dollars)	Troisième trimestre		Cumulatif (neuf mois)	
	2023-2024	2022-2023	2023-2024	2022-2023
Financement public pour les charges d'exploitation	35 424	24 841	104 969	132 638
Financement public pour les immobilisations corporelles	5 557	369	10 022	16 893
TOTAL	40 981	25 210	114 991	149 531

La section 3.4 donne les résultats de l'utilisation des crédits parlementaires.

3.1.2 Charges

Entretien et déconstruction

Les charges d'entretien et déconstruction au cours du troisième trimestre représentent 77,7 % (90,5 % au 31 décembre 2022 tel que redressé) des charges totales cumulatives. Cette baisse de proportion s'explique principalement par l'augmentation du passif environnemental relatif au projet de reconfiguration de l'autoroute Bonaventure.

Pour les neuf mois terminés le 31 décembre 2023, les charges d'entretien et déconstruction, incluant l'amortissement, totalisent 114,9 M\$ et sont principalement réparties comme suit :

- + 30,0 M\$ en travaux pour la déconstruction du pont Champlain d'origine;
- + 27,5 M\$ en travaux pour le pont Jacques-Cartier;
- + 19,8M\$ en travaux pour le pont Honoré-Mercier;
- + 10,6 M\$ en travaux pour l'autoroute Bonaventure;
- + 0,1 M\$ en travaux pour la reconfiguration de l'autoroute Bonaventure;
- + 2,6 M\$ en travaux pour le tunnel de Melocheville;
- + 4,1 M\$ en travaux pour l'Estacade;
- + 3,1 M\$ en travaux pour le pont de contournement de l'Île des Sœurs;
- + 11,7 M\$ en salaires et avantages sociaux;
- + 5,4 M\$ pour divers autres projets et équipements.

Fonctionnement

Les charges de fonctionnement des neuf premiers mois totalisent 3,0 M\$ (3,2 M\$ au 31 décembre 2022). Celles-ci représentent 2,1 % des charges totales (2,0 % au 31 décembre 2022 tel que redressé).

Administration

Les charges administratives des neuf premiers mois de l'exercice s'élèvent à 14,1 M\$ et sont légèrement supérieures aux charges pour la même période de l'exercice financier précédent (12,7 M\$ au 31 décembre 2022).

3.2 FLUX DE TRÉSORERIE

La position de trésorerie a augmenté de 15,2 M\$ au 31 décembre 2023 pour un solde de 45,0 M\$ (29,8 M\$ au 31 mars 2023). La fluctuation est liée de près aux versements des crédits parlementaires du gouvernement du Canada. Au 31 décembre 2023, la somme nette à recevoir des ministères et organismes gouvernementaux totalise 7,1 M\$ (38,4 M\$ au 31 mars 2023).

3.3 ENJEUX STRATÉGIQUES ET RISQUES

En tant que société d'État mère, PJCCI doit répondre aux exigences et se conformer aux obligations prescrites par les diverses lois qui lui sont applicables.

3.3.1 Gestion des actifs

La priorité de PJCCI est d'assurer la mobilité des usagers tout en assurant la pérennité et la sécurité des structures sous sa responsabilité. Le vieillissement des actifs et le financement adéquat pour en assurer l'entretien et la réfection représentent non seulement des défis, mais engendrent des risques que la Société doit atténuer afin d'assurer la sécurité des infrastructures, ainsi que celle des usagers au quotidien.

Les ponts et autres ouvrages gérés par la Société sont âgés et exposés depuis des années à une circulation lourde et croissante, à des conditions climatiques changeantes et rigoureuses et à l'utilisation abondante d'abrasifs et de sels de voirie.

La Société souhaite toujours se positionner comme chef de file en gestion d'infrastructures en maximisant la durée de vie de ses actifs et par une démarche en gestion d'actifs inspirée des meilleures pratiques dans le domaine et calquée sur la norme ISO 55000. À cette fin, PJCCI a élaboré un plan stratégique en gestion d'actifs d'une durée de trois ans dont la progression est actuellement évaluée à 35,0 %.

3.3.2 Grands projets

Pont Jacques-Cartier

Afin d'assurer la pérennité de l'ouvrage, un plan de remise à niveau a été élaboré, qui comprend les travaux suivants pour l'exercice en cours :

- + La conception détaillée pour la réhabilitation du pavillon de l'Île Sainte-Hélène a été complétée au cours du trimestre. Les travaux devraient débuter au printemps 2024 et se poursuivre jusqu'au printemps 2026. Le projet consiste à remettre à niveau le bâtiment suivant des critères de pérennité et de sécurité visant à prolonger sa durée de vie de plus de 75 ans;
- + La conception détaillée en vue de la démolition du bâtiment de la Plaza et la reconfiguration des terrains limitrophes a débuté au troisième trimestre de 2023-2024. Le début des travaux est prévu au quatrième trimestre de 2024-2025;
- + L'étude d'avant-projet détaillé pour la réfection et le renforcement de l'acier sur plusieurs sections du pont, dans le cadre du programme d'entretien majeur, se poursuivra jusqu'en octobre 2025;
- + L'étude d'avant-projet détaillé pour la réfection des piles 23 et 26 ainsi que des tirants d'ancrages se poursuivra jusqu'en octobre 2025;
- + Le pont Jacques-Cartier est localisé dans une zone d'activité sismique et n'a pas été conçu, à l'époque de sa construction, pour résister aux charges générées par un événement sismique puisque de telles normes n'existaient pas. Suite à une récente étude, un programme prévoit l'intégration des concepts de réhabilitation sismique aux travaux prévus dans le cadre des programmes d'acier et de piles en béton. Une telle intégration serait prévue sur une période d'environ 25 ans;
- + L'étude préliminaire pour les travaux de planage et de pavage du pont, des rampes de la section 5 et des approches sud et nord a débuté au troisième trimestre de 2023-2024 pour des travaux s'échelonnant sur deux ans, de 2027 à 2029, et dont l'échéancier précis prendra en compte les travaux alors en cours au tunnel Louis-Hippolyte-Lafontaine, le cas échéant, afin d'assurer la fluidité de la circulation.

Pont Champlain d'origine

Au cours du troisième trimestre de 2023-2024, l'entrepreneur Nouvel Horizon Saint-Laurent S.E.N.C. (NHSL) a complété ses activités dans le secteur de l'Île des Sœurs, dans la section centrale du pont ainsi que du côté de la Rive-Sud.

Dans le secteur de l'Île des Sœurs, l'entrepreneur a complété la reconstruction de la pile 40W qui sera conservée pour le programme Héritage Champlain. La jetée a également été démantelée et la remise en état a été complétée.

En ce qui concerne la section centrale du pont, la jetée a été retirée et les travaux de remise en état des berges et du quai de la digue ont été complétés. L'entrepreneur a complété sa démobilisation de chantier dans ce secteur.

Du côté de la Rive-Sud, l'entrepreneur a procédé à la remise en état du site et à la démobilisation du chantier.

En 2019, PJCCI a débuté un processus de consultation auprès de certains partenaires et parties prenantes afin de favoriser la valorisation des matériaux du pont Champlain d'origine sur d'autres projets dans la grande région métropolitaine de Montréal. Durant le troisième trimestre de 2023-2024, PJCCI a complété la remise de pièces du pont aux divers partenaires.

La préparation des plans et devis du programme Héritage Champlain pour la mise en valeur des berges est en cours, dans l'objectif de débuter les travaux en 2024-2025 après la déconstruction du pont.

Estacade

Selon les résultats du programme de suivi de la durée de vie des semelles de l'Estacade, un programme de maintien d'actifs standard serait suffisant pour assurer une durée de vie de plus de 60 ans. Un contrat de conception détaillée a été octroyé à la fin du troisième trimestre de 2023-2024 et le consultant a déposé un premier plan de travail. L'objectif est de compléter les plans et devis pour le troisième trimestre de 2024-2025.

Autoroute Bonaventure

Le projet de reconstruction des sections 11 et 12 de l'autoroute en boulevard à trois voies par direction et dont la troisième voie est gérée de façon dynamique, est en cours. L'ensemble des activités de conception se poursuivent selon l'échéancier global du projet.

En effet, la conception des travaux visant la stabilisation des berges a été complétée au troisième trimestre de 2023-2024 et l'appel d'offres a été lancé, pour un début des travaux prévu au premier trimestre de 2024-2025. Pour ce qui est du boulevard, incluant le corridor vert, la conception sera terminée au troisième trimestre de 2024-2025, pour un début des travaux prévu au premier trimestre de 2025-2026.

L'ensemble des travaux est prévu être complété au troisième trimestre de 2029-2030.

La coordination du volet environnemental et la démarche participative avec les différents intervenants sont en cours, considérant, entre autres, que les travaux de stabilisation des berges nécessiteront des interventions dans le fleuve Saint-Laurent.

En ce qui concerne le maintien du pont Clément et des autres infrastructures de PJCCI sur l'île des Sœurs, la conception des plans et devis pour la réfection des infrastructures est complétée et les travaux sont prévus débuter au premier trimestre de 2024-2025 pour se poursuivre jusqu'en 2026-2027. Par ailleurs, le projet de réfection de la structure de béton de la section élevée de l'autoroute Bonaventure a été lancé comme prévu au premier trimestre de 2023-2024. La conception détaillée a été complétée au troisième trimestre de 2023-2024 et les travaux sont prévus débuter au premier trimestre de 2024-2025 pour se poursuivre jusqu'en 2026-2027.

Pont de contournement de l'Île des Sœurs

Les travaux de déconstruction du pont de contournement de l'Île des Sœurs ont débuté au troisième trimestre de 2023-2024 et sont prévus être complétés au cours du quatrième trimestre de 2024-2025.

Pont Honoré-Mercier

Le programme de réfection majeure visant la réparation des piles et le remplacement du revêtement de peinture s'est poursuivi conformément aux échéanciers prévus. Les travaux s'échelonnent jusqu'en 2024-2025.

En ce qui concerne l'aménagement d'un parcours à l'approche sud du pont, qui fait l'objet d'échanges soutenus avec la Première Nation mohawk de Kahnawà:ke, l'échéancier de complétion de l'étude d'avant-projet est à confirmer. Une coordination est en cours à ce sujet avec le Mohawk Council of Kahnawà:ke (MCK) afin de confirmer la portée du projet et assurer l'acceptabilité sociale des nouveaux aménagements. Un exercice de consultation de la communauté pour le parcours a été réalisé au premier trimestre de 2023-2024 et les résultats de cette consultation se sont avérés positifs. En collaboration avec le MCK, PJCCI a mis sur pied un groupe de travail incluant des membres de la communauté mohawk, dont le mandat est d'identifier deux concepts pour l'aménagement du site. Les ateliers de travail ont débuté au troisième trimestre de 2023-2024 et se poursuivront jusqu'au quatrième trimestre de 2023-2024. Les résultats seront d'abord présentés à PJCCI et au MCK pour ensuite faire l'objet d'une consultation élargie auprès de la communauté de Kahnawà:ke.

Tunnel de Melocheville

L'étude d'avant-projet visant le remplacement du pont P-113 et divers travaux de mise à niveau du tunnel de Melocheville est en cours. Le pont P-113 est situé à l'approche ouest du tunnel et traverse le cours d'eau Le Petit Canal. Ayant atteint la fin de sa durée de vie et en raison des conditions hydrauliques existantes, il doit être remplacé. Les études d'avant-projet devraient être complétées d'ici la fin du quatrième trimestre de 2023-2024.

3.3.3 Environnement et Développement durable

De manière à gérer les risques environnementaux et répondre aux objectifs corporatifs et à ceux du gouvernement du Canada en matière d'environnement et de développement durable, les initiatives suivantes se sont poursuivies au cours du troisième trimestre de 2023-2024 :

- + Les caractérisations des terrains de PJCCI sont toujours en cours, lesquelles permettront de déterminer avec une plus grande précision les actions requises à l'assainissement et au contrôle des contaminants lors de la réalisation des projets et d'ainsi réduire les risques liés à ces enjeux;
- + PJCCI participe au Plan d'action pour les sites contaminés fédéraux (PASCF), administré par ECCC pour la mise en place des mesures d'atténuation afin de confiner/pomper ou pomper/traiter les eaux souterraines contaminées des terrains dans le secteur de l'autoroute Bonaventure (secteurs Est et Ouest) en bordure du fleuve Saint-Laurent. PJCCI collabore avec les autorités fédérales afin de déposer une demande de financement dans le cadre de la cinquième phase du PASCF, qui s'échelonne sur la période 2025 à 2030;
- + Les travaux de déconstruction du pont Champlain d'origine, qui ont fait l'objet d'un suivi environnemental rigoureux sont complétés. Le principal projet de compensation en lien avec ce projet d'envergure, qui consistait à créer un milieu humide favorisant la fraie de poissons à Saint-Ignace-de-Loyola, a été complété en septembre 2022. Près de 30 000 végétaux ont été plantés afin de réaliser cet aménagement de grande valeur écologique. Le deuxième projet de compensation d'importance, qui consiste à retirer des remblais dans le milieu aquatique à proximité du site du pont Champlain d'origine, fait actuellement l'objet d'études d'avant-projet. Les travaux en lien avec ce projet de compensation sont prévus en 2025;
- + Pour répondre à la nouvelle SFDD 2022 à 2026, PJCCI a retenu les six objectifs de développement durable (ODD) suivants, lesquels constituent les piliers de sa stratégie de développement durable (SDD) 2023 à 2027, en tenant compte de la mission et des activités de PJCCI :

Objectif 9	Favoriser l'innovation et les infrastructures vertes au Canada;
Objectif 10	Faire progresser la réconciliation avec les peuples autochtones et prendre des mesures pour réduire les inégalités (ODD obligatoire);
Objectif 11	Améliorer l'accès au logement abordable, à l'air pur, aux transports, aux parcs et aux espaces verts, ainsi qu'au patrimoine culturel au Canada;
Objectif 12	Réduire les déchets et passer à des véhicules zéro émission (ODD obligatoire);
Objectif 13	Prendre des mesures relatives aux changements climatiques et leurs impacts (ODD obligatoire);
Objectif 15	Protéger et rétablir les espèces, conserver la biodiversité canadienne;

- + Un plan d'action a été élaboré pour les ODD auxquels PJCCI peut contribuer via sa SDD 2023 à 2027. Cette SDD a été déposée en chambre et publiée au cours du troisième trimestre de 2023-2024;
- + PJCCI poursuit le développement et l'implantation d'un système de gestion environnementale (SGE) décentralisé. Dans le cadre de ce SGE, un processus pour le suivi des déchets générés par la direction, Opérations et Entretien est en élaboration.

3.3.4 Santé et sécurité au travail (SST)

La révision de la documentation en SST prévue durant l'exercice, afin de s'ajuster aux changements législatifs et aux réalités opérationnelles, est complétée. L'atteinte et le dépassement de la cible de 85,0 % de complétion de la matrice de formation SST des employés demeurent un objectif constant. La réalisation du plan d'action découlant de l'audit interne sur la maturité de la culture SST de la Société, qui s'échelonne sur une période de trois ans, progresse selon l'échéancier. Un plan de communication SST est en cours d'élaboration afin d'appuyer le développement et atteindre le prochain stade de la culture SST de PJCCI, qui vise toujours l'objectif de « Zéro blessure par choix ».

3.3.5 Financement durable

PJCCI est principalement financée par voie de crédits parlementaires du gouvernement du Canada. Des revenus d'autres sources, soit des baux et permis ainsi que des revenus d'intérêts contribuent à son financement, mais de façon marginale.

PJCCI s'est vu accorder un nouveau cycle de financement pour les années 2023-2024 à 2027-2028 afin de réaliser les travaux de base d'entretien et de maintien d'actifs planifiés et ainsi assurer la mobilité, la sécurité, et la pérennité des infrastructures. De plus, une enveloppe de financement a été accordée pour la réalisation du projet de reconfiguration de l'autoroute Bonaventure, financement qui s'échelonne jusqu'en 2031-2032.

3.3.6 Gestion des ressources humaines

Pour réaliser sa mission et sa vision, PJCCI doit demeurer une organisation attrayante et en constante évolution. À cet effet, PJCCI met en œuvre des actions pour stimuler le développement et l'engagement de ses employés dans un environnement innovant, tout en assurant un climat de bienveillance et de collaboration.

Afin de fidéliser ses employés, PJCCI voit à leur développement professionnel et à la relève en mettant leurs talents à contribution.

PJCCI a poursuivi ses activités de développement de sa marque Employeur, dont le lancement externe est prévu au cours du dernier trimestre de 2023-2024. Une analyse a été complétée pour définir les éléments distinctifs de PJCCI qui reflètent l'expérience-employé vécue dans l'organisation et un feuillet de route a été préparé pour faire vivre sa marque Employeur à l'interne avant son lancement à l'externe.

La démarche de santé et mieux-être et la démarche sur l'équité et la diversité sont toujours en cours. Un sondage organisationnel a été lancé au cours du premier trimestre de 2023-2024, suivi d'une communication des résultats aux employés. Un comité multidisciplinaire de déploiement est en place pour réaliser et suivre les activités des plans d'action 2023-2025.

Au cours de l'exercice 2023-2024, la Société s'est dotée d'une démarche de reconnaissance sur deux ans.

Les conventions collectives ayant été renouvelées jusqu'au 31 décembre 2025, PJCCI a débuté sa démarche d'équité salariale pour donner suite à l'entrée en vigueur de la *Loi sur l'équité salariale* en août 2021. Un comité paritaire a été formé à cette fin et l'exercice est en cours de réalisation.

L'ensemble de ces initiatives en gestion des ressources humaines vise à améliorer l'expérience-employé et à stimuler la reconnaissance organisationnelle, le tout afin de positionner PJCCI en tant qu'Employeur de choix en 2024.

3.3.7 Ressources informationnelles (RI)

Dans le but de gérer et de minimiser ses risques en TI, PJCCI a mis en place une stratégie de continuité des affaires, laquelle est testée et révisée annuellement par le comité de plan de continuité des affaires. Au cours du deuxième trimestre de 2023-2024, ce comité a révisé les fonctions d'affaires critiques et la présentation des résultats pour approbation est prévue au quatrième trimestre de 2023-2024.

La stratégie de PJCCI pour améliorer la posture de sécurité se poursuit dans le cadre du programme d'amélioration de la sécurité des technologies de l'information et des systèmes. Un nouveau programme est en développement pour la période 2024-2027, lequel sera intégré au plan stratégique en RI mentionné ci-dessous. Des tests d'intrusion sur l'infrastructure technologique de PJCCI ont été réalisés au deuxième trimestre de 2023-2024 et les éléments d'améliorations seront inclus dans le programme 2024-2027.

De plus, des tests d'hameçonnage et des activités de sensibilisation auprès des employés sont effectués en continu.

La direction RI a également poursuivi la rédaction d'un plan stratégique en RI et a débuté un projet pilote conjointement avec les directions, Finances et Approvisionnement afin d'optimiser les méthodes et outils de travail en plus d'assurer la sécurité du flux informationnel des processus.

3.4 RAPPORT SUR L'UTILISATION DES CRÉDITS

Selon la planification financière, les crédits parlementaires disponibles pour l'exercice en cours sont de 231,5 M\$.

(en milliers de dollars)	Au 31 décembre 2023			Au 31 décembre 2022		
	Opérations	Capital	Total	Opérations	Capital	Total
Budget principal des dépenses	153 745	77 805	231 550	156 040	85 171	241 211
Financement excédentaire	-	-	-	38 793	-	38 793
Financement disponible	153 745	77 805	231 550	194 833	85 171	280 004
Reports de fonds ⁽¹⁾	(23 159)	(19 300)	(42 459)	(10 123)	-	(10 123)
Financement disponible ajusté	130 586	58 505	189 091	184 710	85 171	269 881
Crédits parlementaires ⁽²⁾						
+ Utilisés	104 969	10 022	114 991	132 638	16 893	149 531
+ Requis	25 617	48 483	74 100	52 072	68 278	120 350
Total crédits parlementaires	130 586	58 505	189 091	184 710	85 171	269 881

⁽¹⁾ Report de fonds en cours d'approbation pour l'année 2023-2024.

⁽²⁾ PJCCI ne reçoit généralement son financement qu'une fois les dépenses encourues.



SECTION 4

États financiers intérimaires non audités
de PJCCI 2023-2024

4. ÉTATS FINANCIERS INTÉRIMAIRES NON AUDITÉS DE PJCCI 2023-2024

Pour les neuf mois terminés le 31 décembre 2023, les états financiers intermédiaires non audités de PJCCI ont été préparés par les gestionnaires, révisés par le comité d'audit et approuvés par le conseil d'administration de PJCCI. Les vérificateurs externes de PJCCI n'ont pas audité ou révisé ces états financiers intermédiaires.

4.1 RESPONSABILITÉ DE LA DIRECTION RELATIVEMENT À L'INFORMATION FINANCIÈRE

La direction de Les Ponts Jacques Cartier et Champlain Incorporée (« la Société ») est responsable de la préparation et de la présentation fidèle de ces états financiers intermédiaires conformément aux Normes comptables canadiennes pour le secteur public. Cette responsabilité implique la sélection de principes comptables appropriés et la capacité de faire preuve de jugement dans l'établissement d'estimations raisonnables.

La direction maintient des systèmes financiers et des contrôles internes appropriés. Ces systèmes et pratiques sont conçus de manière à fournir l'assurance raisonnable que l'information financière est fiable, que les actifs de la Société sont protégés adéquatement, que ses ressources sont gérées de façon économique et efficiente et que ses opérations sont réalisées avec efficacité. Ces systèmes et pratiques sont également conçus pour fournir l'assurance raisonnable que les opérations de la Société sont dûment autorisées et effectuées en conformité avec l'instruction émise en vertu de l'article 89 et la Partie X de la *Loi sur la gestion des finances publiques* et ses règlements, la *Loi canadienne sur les sociétés par actions*, le *Règlement sur les Ponts Jacques-Cartier et Champlain Inc.* pris en vertu de la *Loi maritime du Canada* et les statuts et le règlement administratif de la Société.

Au 31 décembre 2023, le conseil d'administration est composé de six (6) administrateurs, incluant la première dirigeante de la Société. Le poste de président du conseil d'administration est vacant depuis le 22 novembre 2023. Le conseil d'administration, par l'entremise du comité d'audit, veille à ce que la direction s'acquitte de ses responsabilités en matière de présentation de l'information financière et de contrôle interne. Le comité d'audit rencontre la direction et les auditeurs pour examiner comment chacun s'acquitte de ses responsabilités et pour discuter de l'audit, des contrôles internes et d'autres questions financières pertinentes. Les états financiers sont révisés et approuvés par le conseil d'administration sur la recommandation du comité d'audit.

La vérificatrice générale du Canada audite les états financiers de la Société et son rapport indique l'étendue de son audit et son opinion sur les états financiers.



Sandra Martel, ing.
Première dirigeante

Le 29 février 2024



Lucie Painchaud, CPA, CMA
Directrice principale, Administration et trésorière

4.2 ÉTAT DE LA SITUATION FINANCIÈRE

(Non audité - en milliers de dollars canadiens)

	31 décembre 2023	31 mars 2023
	\$	\$
Actifs financiers		
Trésorerie	45 041	29 789
Débiteurs (Note 4.6.4)	8 198	39 273
Total des actifs financiers	53 239	69 062
Passifs		
Créditeurs et charges à payer (Note 4.6.5)	41 732	61 403
Avantages sociaux futurs	136	207
Retenues contractuelles (Note 4.6.6)	8 723	10 110
Revenus reportés	317	320
Obligations environnementales (Note 4.6.7)	156 590	143 645
Obligations liées à la mise hors service d'immobilisations (Note 4.6.8)	6 951	6 795
Total des passifs	214 449	222 480
Dette nette	(161 210)	(153 418)
Actifs non financiers		
Immobilisations corporelles (Note 4.6.9)	655 358	671 379
Charges payées d'avance	484	1 595
Avance sur contrat	-	4 144
Total des actifs non financiers	655 842	677 118
Excédent accumulé (Note 4.6.10)	494 632	523 700

ÉVENTUALITÉS (NOTE 4.6.11)

Les notes afférentes font partie intégrante des états financiers intérimaires non audités.

Approuvé par le conseil d'administration



Administrateur



Administrateur

4.3 ÉTAT DES RÉSULTATS POUR LES NEUF MOIS TERMINÉS LE 31 DÉCEMBRE 2023

(Non audité - en milliers de dollars canadiens)

	Douze mois terminés le		Neuf mois terminés le		
	31 mars 2024		31 décembre 2023		31 décembre 2022 Redressé (Note 4.6.3)
	Budget	Réel trimestre	Réel cumulatif	Réel trimestre	Réel cumulatif
	\$	\$	\$	\$	\$
Revenus					
Baux et permis	600	158	487	166	484
Intérêts	400	999	3 057	562	1 278
Autres sources	-	-	212	2	3 510
Total des revenus	1 000	1 157	3 756	730	5 272
Charges (Note 4.6.13)					
Entretien et déconstruction	188 112	37 132	114 918	26 265	142 978
Fonctionnement	7 595	982	3 036	1 135	3 179
Administration	22 717	4 252	14 052	3 984	12 728
Obligations environnementales	289	23 598	15 815	(231)	(899)
Total des charges	218 713	65 964	147 821	31 153	157 986
Déficit avant financement du gouvernement du Canada	(217 713)	(64 807)	(144 065)	(30 423)	(152 714)
Portion des paiements de transfert pour les charges d'exploitation (Note 4.6.14)	184 699	35 424	104 969	24 841	132 638
Portion des paiements de transfert pour les immobilisations corporelles (Note 4.6.14)	46 851	5 557	10 022	369	16 893
Transfert - Autre (Note 4.6.12)	-	6	6	-	-
(Déficit) Excédent de l'exercice lié aux activités	13 837	(23 820)	(29 068)	(5 213)	(3 183)
Excédent accumulé lié aux activités au début de l'exercice	643 740	-	523 700	-	632 328
Excédent accumulé lié aux activités à la fin de l'exercice	657 577	-	494 632	-	629 145

Les notes afférentes font partie intégrante des états financiers intérimaires non audités.

4.4 ÉTAT DE LA VARIATION DE LA DETTE NETTE POUR LES NEUF MOIS TERMINÉS LE 31 DÉCEMBRE 2023

(Non audité - en milliers de dollars canadiens)

	Douze mois terminés le	Neuf mois terminés le			
	31 mars 2024	31 décembre 2023		31 décembre 2022 Redressé (Note 4.6.3)	
	Budget	Réel trimestre	Réel cumulatif	Réel trimestre	Réel cumulatif
	\$	\$	\$	\$	\$
(Déficit) Excédent de l'exercice lié aux activités	13 837	(23 820)	(29 068)	(5 213)	(3 183)
Acquisition d'immobilisations corporelles (Note 4.6.9)	(46 851)	(5 557)	(10 022)	(5 214)	(16 893)
Amortissement des immobilisations corporelles (Note 4.6.9)	34 633	8 596	26 043	14 137	21 110
Total de la variation due aux immobilisations corporelles	(12 218)	3 039	16 021	8 923	4 217
Addition de charges payées d'avance	-	664	432	(1 557)	(1 982)
Utilisation de charges payées d'avance	-	(376)	679	1 498	1 975
Total de la variation due aux charges payées d'avance	-	288	1 111	(59)	(7)
Total de la variation de l'avance sur contrat	-	-	4 144	-	-
Diminution (augmentation) de la dette nette	1 619	(20 493)	(7 792)	3 651	1 027
Dette nette au début de l'exercice	(33 438)	-	(153 418)	-	(40 939)
Dette nette à la fin de l'exercice	(31 819)	-	(161 210)	-	(39 912)

Les notes afférentes font partie intégrante des états financiers intérimaires non audités.

4.5 ÉTAT DES FLUX DE TRÉSORERIE POUR LES NEUF MOIS TERMINÉS LE 31 DÉCEMBRE 2023

(Non audité - en milliers de dollars canadiens)

	Neuf mois terminés le			
	31 décembre 2023		31 décembre 2022 Redressé (Note 4.6.3)	
	Réel trimestre	Réel cumulatif	Réel trimestre	Réel cumulatif
	\$		\$	
Activités de fonctionnement				
(Déficit) Excédent de l'exercice lié aux activités	(23 820)	(29 068)	(5 213)	(3 183)
Éléments sans effet sur la trésorerie				
Amortissement d'immobilisations corporelles (Note 4.6.9)	8 596	26 043	5 902	21 110
Variation des obligations environnementales	23 585	20 185	(3 550)	(2 386)
Variation des obligations liées à la mise hors service d'immobilisations	53	156	40	120
Variation des autres éléments				
Diminution (augmentation) des débiteurs	(4 978)	31 075	7 368	11 757
Augmentation (diminution) des créditeurs et charges à payer	(36 873)	(19 671)	(57 310)	(38 071)
Diminution des avantages sociaux futurs	-	(71)	43	(159)
(Diminution) augmentation des retenues contractuelles	67	(1 387)	112	(80)
Diminution des revenus reportés	140	(3)	109	(24)
Diminution (augmentation) des charges payées d'avance	288	1 111	237	(7)
Diminution d'avance sur contrat	-	4 144	-	-
Diminution (augmentation) des obligations environnementales	(2 857)	(7 240)	2 155	1 487
Diminution des obligations liées à la mise hors service des immobilisations	-	-	(32)	(96)
Flux de trésorerie provenant des activités de fonctionnement	(35 799)	25 274	(50 139)	(9 532)
Activités d'investissement en immobilisations corporelles				
Produit de disposition d'immobilisations corporelles	-	-	-	-
Sorties de fonds relatives à l'acquisition d'immobilisations corporelles	(5 557)	(10 022)	(2 843)	(13 681)
Flux de trésorerie affectés aux activités d'investissement en immobilisations corporelles	(5 557)	(10 022)	-	-
(Diminution) augmentation de la trésorerie	(41 356)	15 252	(52 982)	(23 213)
Trésorerie au début de l'exercice	-	29 789	-	60 561
Trésorerie à la fin de l'exercice	-	45 041	-	37 348

Les notes afférentes font partie intégrante des états financiers intérimaires non audités.

4.6 NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS INTÉRIMAIRES NON AUDITÉS

4.6.1 POUVOIR ET ACTIVITÉS

La Société Les Ponts Jacques Cartier et Champlain Incorporée (« la Société ») fut constituée le 3 novembre 1978 en vertu de la *Loi canadienne sur les sociétés par actions*, en tant que filiale en propriété exclusive de l'Administration de la Voie maritime du Saint-Laurent. À titre de société d'État, elle est assujettie à la partie X de la *Loi sur la gestion des finances publiques* (LGFP). Le 1^{er} octobre 1998, elle est devenue filiale à 100 % de La Société des ponts fédéraux Limitée (SPFL). Le 13 février 2014, telle qu'autorisée par un décret du gouverneur en conseil daté du 10 février 2014, la SPFL a cédé la totalité de ses actions de Les Ponts Jacques Cartier et Champlain Incorporée à la ministre des Transports au nom de Sa Majesté du chef du Canada. En vertu d'un second décret, le gouverneur en conseil a nommé le président du Conseil privé à titre de ministre de tutelle de la Société avec effet à compter du 13 février 2014. Depuis ce transfert, la Société est une société d'État mère inscrite à la Partie I de l'annexe III de la LGFP. Le 4 novembre 2015, en vertu d'un nouveau décret, le gouverneur en conseil a nommé le ministre de l'Infrastructure, des Collectivités et des Affaires intergouvernementales à titre de ministre de tutelle de la Société.

Depuis le 1^{er} décembre 1978, la Société a la responsabilité de la gestion, de l'entretien et du contrôle du pont Jacques-Cartier, du pont Champlain d'origine (aujourd'hui déconstruit) ainsi que d'une section de l'autoroute Bonaventure. Le 1^{er} octobre 1998, conformément à une directive émise par le ministre des Transports en vertu de la *Loi maritime du Canada*, la Société a obtenu la responsabilité de gérer la section fédérale du pont Honoré-Mercier et le tunnel de Melocheville. Le 2 décembre 1999, la gestion de l'Estacade du pont Champlain (régulateur des glaces) a été transférée du ministre des Transports à la Société. Le 1^{er} avril 2015, un décret visant le transfert des approches sud et nord du pont Champlain d'origine a fait en sorte que la Société n'est plus responsable de la gestion et de l'entretien des terrains et structures constituant les actifs cédés.

En juillet 2015, la Société a reçu une instruction (C.P. 2015-1112) en vertu de l'article 89 de la LGFP pour harmoniser ses politiques, lignes directrices et pratiques de dépenses de voyages, d'accueil, de conférences et d'événements avec les politiques, directives et instruments connexes sur les dépenses de voyages, d'accueil, de conférences et d'événements du Conseil du Trésor du Canada, d'une manière qui est conforme à ses obligations légales, et pour rendre compte de la mise en œuvre de cette instruction dans son prochain plan d'entreprise. La Société confirme qu'elle rencontre les exigences de l'instruction depuis décembre 2015.

La Société n'est pas assujettie aux lois de l'impôt sur le revenu.

La Société dépend du gouvernement du Canada pour son financement.

4.6.2 MÉTHODES COMPTABLES IMPORTANTES

Ces états financiers intérimaires ont été dressés par la direction selon les Normes comptables canadiennes pour le secteur public (NCCSP).

Les principales méthodes comptables suivies par la Société sont les suivantes :

Transferts gouvernementaux

Les paiements de transferts gouvernementaux sont comptabilisés comme produits lorsque le transfert est autorisé et que les critères d'admissibilité sont satisfaits, sauf dans la mesure où les stipulations entraînent une obligation qui satisfait à la définition d'un passif. Les transferts sont comptabilisés comme produits reportés lorsque les stipulations entraînent la création d'un passif. Le revenu est comptabilisé à l'État des résultats à mesure que les stipulations sont rencontrées. Toute portion des transferts gouvernementaux à laquelle la Société a droit, mais qu'elle n'a pas reçue, est comptabilisée au montant à recevoir du gouvernement du Canada.

Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles sont comptabilisées au coût. Les remplacements et les améliorations importantes qui prolongent la durée de vie des actifs actuels sont capitalisés. Les frais de réparation et d'entretien sont imputés aux résultats au moment où ils sont engagés. Les frais qui permettent d'accroître leur capacité de service, leur sécurité ou leur efficacité sont capitalisés.

Les sommes relatives aux projets en voie de réalisation sont reportées à la rubrique appropriée des immobilisations corporelles lorsque le projet est achevé et elles sont amorties conformément à la politique interne de la Société.

Les immobilisations reçues sous forme d'apport de ministères, d'organismes et de sociétés d'État relevant du gouvernement du Canada ou d'autres gouvernements sont comptabilisées à la juste valeur à la date du transfert.

Les immobilisations corporelles, incluant la portion capitalisée relative à l'obligation liée à la mise hors service d'immobilisations, sont amorties en fonction de leur durée de vie utile prévue par composante, selon la méthode de l'amortissement linéaire, sur les périodes suivantes :

- Ponts, routes et promenades : entre 2 et 48 ans;
- Bâtiments : 40 ans;
- Véhicules et équipements : entre 5 et 15 ans;
- Autres :
 - Mobilier : 10 ans;
 - Améliorations locatives : le moindre de la durée de vie utile ou la durée du bail;
 - Matériel informatique : 3 ans.

Lorsque la conjoncture indique qu'une immobilisation corporelle ne contribue plus à la capacité de la Société de fournir des services, ou que la valeur des avantages économiques futurs qui se rattachent à l'immobilisation corporelle est inférieure à sa valeur comptable nette, le coût de l'immobilisation corporelle est réduit pour refléter sa baisse de valeur. Les moins-values nettes sur immobilisations corporelles sont passées en charges dans l'État des résultats.

Constatation des revenus

Les revenus de baux et permis, d'intérêts, et d'autres sources sont comptabilisés au cours de l'exercice pendant lequel ils sont gagnés. Les revenus de baux et permis perçus par anticipation sont inscrits comme « Revenus reportés » à l'État de la situation financière.

Avantages sociaux futurs

RÉGIME DE RETRAITE

Tous les employés de la Société sont affiliés au Régime de retraite de la fonction publique (« le Régime »). Il s'agit d'un régime contributif à prestations déterminées établi par la loi dont le gouvernement du Canada est le promoteur. Les employés et la Société doivent verser des cotisations au Régime pour financer le coût des services rendus au cours de l'exercice financier. Aux termes des textes de loi en vigueur, la Société n'a pas d'obligation juridique ou implicite de verser des cotisations supplémentaires pour financer le coût des services passés ou des carences de financement du Régime. Par conséquent, les cotisations sont passées en charges dans l'exercice au cours duquel les employés rendent les services et elles représentent l'obligation totale de la Société au titre des prestations de retraite. La Société n'est pas tenue par la loi de combler les déficits actuariels du Régime.

AVANTAGES POSTÉRIEURS À L'EMPLOI ET ABSENCES RÉMUNÉRÉES

Les employés ont droit à des jours de congé de maladie et à des indemnités d'accident de travail, tel que le prévoient leurs conditions d'emploi. Les employés de la Société sont assujettis à la *Loi sur l'indemnisation des agents de l'État*. Ils se voient verser annuellement la portion non utilisée de leurs jours de congé de maladie. Ces paiements annuels sont comptabilisés directement dans les charges courantes de l'exercice. Avant le 9 décembre 2016, les employés syndiqués accumulaient les jours de congé de maladie non utilisés qui étaient monnayables à leur départ. La Société a enregistré un passif pour les employés ayant des soldes de congés non utilisés en banque à cette date et qui ont fait le choix de les conserver jusqu'à leur départ. De plus, la Société comptabilise le coût des indemnités d'accident de travail à verser lorsque le fait à l'origine de l'obligation se produit. Le passif que représentent ces avantages est établi selon les hypothèses les plus probables de la direction en matière d'évolution des salaires, de l'âge des employés, des années de service, de la probabilité de départ et de l'espérance de vie moyenne. Ces

hypothèses sont révisées annuellement. Les avantages postérieurs à l'emploi et les absences rémunérées sont comptabilisés à la valeur actualisée.

Obligations environnementales

Lorsque la Société accepte la responsabilité face à des sites dont la contamination dépasse les normes environnementales, qu'elle prévoit d'abandonner des avantages économiques futurs à cet effet et lorsque le montant en cause peut être estimé de façon raisonnable, une obligation au titre de l'assainissement des sites contaminés est comptabilisée à titre de passif à l'État de la situation financière. Les coûts futurs estimatifs sont comptabilisés comme passif et sont basés sur la valeur actualisée des flux de trésorerie estimatifs liés aux coûts les plus probables à engager. S'il s'avère impossible de faire une estimation raisonnable du montant, cette situation sera divulguée par voie de note aux états financiers. Les autres charges associées à des mesures environnementales sont comptabilisées comme charge d'Obligations environnementales au fur et à mesure qu'elles sont encourues.

Obligations liées à la mise hors service d'immobilisations

La Société comptabilise des obligations liées à la mise hors service d'immobilisations dans la période au cours de laquelle naissent des obligations juridiques à cet égard, dans la mesure où tous les critères suivants sont respectés :

- Il existe une obligation juridique à engager des coûts de mise hors service relativement à une immobilisation corporelle;
- L'opération ou l'évènement passé à l'origine du passif est survenu;
- Il est prévu que des avantages économiques futurs seront abandonnés;
- Il est possible de procéder à une estimation raisonnable du montant en cause.

La valeur actualisée de l'obligation est comptabilisée à titre de passif à l'État de la situation financière alors que les coûts de mise hors service de l'immobilisation sont ajoutés à la valeur comptable de l'immobilisation corporelle correspondante (ou d'une de ses composantes) et amortis sur la durée de vie utile estimative de l'immobilisation.

Une obligation liée à la mise hors service d'immobilisations peut survenir en relation avec une immobilisation qui n'est pas comptabilisée ou n'est plus en utilisation productive. Dans ce cas, le coût de la mise hors service de l'immobilisation est directement passé en charge à l'État des résultats.

Le solde du passif à l'État de la situation financière est la meilleure estimation de la Société pour retirer l'obligation de mise hors service.

Les flux de trésorerie estimatifs nécessaires pour régler les obligations liées à la mise hors service d'immobilisations comprennent les coûts directement attribuables aux activités de mise hors service des immobilisations en cause et comprennent également les activités au titre du fonctionnement, de l'entretien et de la surveillance après la mise hors service qui font partie intégrante de la mise hors service de l'immobilisation corporelle. Les flux de trésorerie estimatifs sont établis d'après des études qui tiennent compte de diverses hypothèses sur les moyens à prendre et sur l'échéancier à suivre pour la mise hors service.

La Société révisé annuellement l'évaluation de ces obligations en fonction des diverses hypothèses et estimations inhérentes aux calculs, des progrès technologiques éventuels et de l'évolution des normes, lois et règlements applicables.

Si les critères ne sont pas respectés, la Société évalue alors si la situation se conforme à une éventualité et en fait la comptabilisation ou la divulgation appropriée.

Instruments financiers

La Société détermine, évalue et gère les risques financiers afin d'en minimiser l'incidence sur ses résultats et sa situation financière. La Société ne se livre pas à des opérations spéculatives et elle n'utilise pas de dérivés.

La comptabilisation des instruments financiers dépend de leur classification telle que présentée dans le tableau suivant :

CATÉGORIES	INSTRUMENTS FINANCIERS	ÉVALUATION
Actifs financiers	Trésorerie	Coût ou coût après amortissement
	Débiteurs (autres que les taxes à recevoir)	
Passifs financiers	Créditeurs et charges à payer	Coût ou coût après amortissement
	Retenues contractuelles	

Éventualités

Les éventualités résultent des situations incertaines dont le dénouement dépend d'un ou de plusieurs événements futurs. Les éventualités comprennent les passifs éventuels et les actifs éventuels.

Les passifs éventuels sont des passifs potentiels qui pourraient devenir des passifs réels si un ou des événements futurs se produisaient. S'il est probable qu'un événement survienne et qu'une estimation raisonnable du passif à engager peut être faite, une provision est comptabilisée et une charge est enregistrée. Si la probabilité de l'événement ne peut être déterminée ou que le montant en cause ne peut être estimé raisonnablement, une éventualité est présentée dans les notes afférentes aux états financiers.

Les actifs éventuels sont des actifs potentiels qui pourraient devenir des actifs réels si un ou des événements futurs se produisaient. S'il est probable que l'événement futur se produise, l'existence de l'actif éventuel est divulguée dans les notes afférentes aux états financiers.

Incertitude relative à la mesure

Lors de la préparation des états financiers conformément aux NCCSP, la direction doit avoir recours à des estimations et à des hypothèses qui ont une incidence sur les montants des actifs et des passifs présentés et sur la présentation des actifs et des passifs éventuels à la date des états financiers, ainsi que sur les montants des revenus et des charges constatés au cours de la période visée par les états financiers. Les résultats réels pourraient varier de façon significative par rapport à ces estimations.

Les principales estimations utilisées dans la préparation de ces états financiers intérimaires se rapportent notamment à la durée de vie utile des immobilisations corporelles, aux transferts d'actifs, aux frais courus et aux réclamations de fournisseurs, au passif lié aux avantages sociaux futurs ainsi qu'aux éventualités.

Les passifs environnementaux et les obligations liées à la mise hors service d'immobilisations sont également sujets à une incertitude relative à la mesure, en raison des technologies en constante évolution utilisées dans le cadre des activités d'assainissement des sites contaminés ou de mise hors service des immobilisations, de l'utilisation de la valeur actualisée des coûts estimés futurs, de l'inflation, de l'augmentation des taux d'intérêt, et du fait que tous les sites n'ont pas fait l'objet d'une évaluation complète de l'étendue et de la nature de l'assainissement. Des modifications apportées aux hypothèses sous-jacentes, à l'échéancier des dépenses et à la technologie utilisée, des révisions aux normes environnementales, ou des changements à la réglementation pourraient entraîner des changements importants aux passifs comptabilisés.

Données budgétaires

Les données budgétaires incluses aux états financiers intérimaires ont été fournies à titre de comparaison et ont été approuvées par le conseil d'administration. Les budgets de l'excédent accumulé lié aux activités au début de l'exercice ainsi que la dette nette au début de l'exercice présentés dans les états financiers de la Société sont ajustés annuellement pour tenir compte du réel au moment de produire le budget. Ils diffèrent ainsi des montants publiés de l'année précédente.

4.6.3 ADOPTION D'UNE NOUVELLE NORME COMPTABLE

Au 31 mars 2023, la Société a adopté la nouvelle norme comptable du secteur public « SP 3280 - Obligations liées à la mise hors service d'immobilisations », laquelle est entrée en vigueur le 1^{er} avril 2022. Cette norme s'applique aux obligations juridiques, y compris celles découlant de l'irrecevabilité fondée sur une promesse et exige que les entités du secteur public comptabilisent les coûts légalement obligatoires associés à la mise hors service d'immobilisations corporelles lors de l'acquisition, de la construction ou du développement et passent ces coûts en charge systématiquement sur la durée de vie de l'actif.

La Société a adopté l'approche transitoire d'application rétroactive modifiée et a retraité les états financiers au 31 décembre 2022 pour fin de comparaison. Lors de la première application de la norme, la Société a reconnu :

- Au passif, les obligations existantes liées à la mise hors service, ajustées en fonction de l'augmentation due aux désactualisations cumulées à cette date;
- À l'actif, un coût de mise hors service, porté en augmentation de la valeur comptable des immobilisations corporelles en cause;
- Les amortissements cumulés du coût inscrit à l'actif;
- Un ajustement du solde d'ouverture de l'excédent accumulé.

Pour les obligations liées à la mise hors service d'immobilisations associées à des actifs qui ne sont plus productifs, la Société a comptabilisé un passif et un ajustement correspondant à l'excédent accumulé d'ouverture.

Ces montants ont été évalués à l'aide d'informations, d'hypothèses et de taux d'actualisation en vigueur au début de l'exercice. Le montant comptabilisé en tant que coût de mise hors service d'immobilisations est évalué à la date à laquelle l'obligation de mise hors service d'immobilisations est contractée. La désactualisation et l'amortissement cumulé sont évalués pour la période à compter de la date à laquelle le passif aurait été comptabilisé si les dispositions de la norme « SP 3280 - Obligations liées à la mise hors service d'immobilisations » avaient été en vigueur.

Les tableaux suivants présentent le rapprochement du retraitement des données comparatives des postes significatifs des états financiers intérimaires :

Réel trimestre	31 décembre 2022	31 décembre 2022 Effet de la modification comptable	31 décembre 2022 Tel que redressé
<i>(en milliers de dollars canadiens)</i>	Tel que publié \$	\$	\$
État des résultats			
Entretien et déconstruction	26 257	8	26 265
Total des charges	31 145	8	31 153
Déficit avant financement du gouvernement du Canada	(30 415)	(8)	(30 423)
Déficit de l'exercice lié aux activités	(5 205)	(8)	(5 213)
État de la variation de la dette nette			
Déficit de l'exercice lié aux activités	(5 205)	(8)	(5 213)
Diminution (Augmentation) de la dette nette	3 659	(8)	3 651
État des flux de trésorerie			
Excédent de l'exercice lié aux activités	(5 205)	(8)	(5 213)
Variation des obligations liées à la mise hors service d'immobilisations	-	40	40
Diminution des obligations liées à la mise hors service d'immobilisations	-	(32)	(32)

Réel cumulatif	31 décembre 2022	31 décembre 2022 Effet de la modification comptable	31 décembre 2022 Tel que redressé
<i>(en milliers de dollars canadiens)</i>	Tel que publié \$	\$	\$
État des résultats			
Entretien et déconstruction	142 954	24	142 978
Total des charges	157 962	24	157 986
Déficit avant financement du gouvernement du Canada	(152 690)	(24)	(152 714)
Déficit de l'exercice lié aux activités	(3 159)	(24)	(3 183)
Excédent accumulé lié aux activités au début de l'exercice	639 161	(6 833)	632 328
Excédent accumulé lié aux activités à la fin de l'exercice	636 002	(6 857)	629 145
État de la variation de la dette nette			
Déficit de l'exercice lié aux activités	(3 159)	(24)	(3 183)
Diminution de la dette nette	1 051	(24)	1 027
Dette nette au début de l'exercice	(34 106)	(6 833)	(40 939)
Dette nette à la fin de l'exercice	(33 055)	(6 857)	(39 912)
État des flux de trésorerie			
Déficit de l'exercice lié aux activités	(3 159)	(24)	(3 183)
Variation des obligations liées à la mise hors service d'immobilisations	-	120	120
Diminution des obligations liées à la mise hors service d'immobilisations	-	(96)	(96)
Note 4.6.13 Charges selon leur objet			
Entretien régulier et majeur	40 383	(96)	40 287
Obligations liées à la mise hors service d'immobilisations	-	120	120
Total des charges	157 962	24	157 986

4.6.4 DÉBITEURS

Les débiteurs sont constitués des éléments suivants :

<i>(en milliers de dollars canadiens)</i>	31 décembre 2023 \$	31 mars 2023 \$
Sommes à recevoir du gouvernement du Canada	4 988	36 171
Taxes à recevoir	2 136	2 212
Refacturation de travaux à des partenaires d'affaires	949	702
Autres débiteurs	125	188
Total des débiteurs	8 198	39 273

4.6.5 CRÉDITEURS ET CHARGES À PAYER

Les créditeurs et charges à payer sont constitués des éléments suivants :

<i>(en milliers de dollars canadiens)</i>	31 décembre 2023 \$	31 mars 2023 \$
Fournisseurs et frais courus	39 677	59 328
Salaires et charges sociales	2 055	2 075
Total des créditeurs et charges à payer	41 732	61 403

4.6.6 RETENUES CONTRACTUELLES

Les retenues contractuelles (incluant les retenues d'exécution et les retenues de garantie) représentent le total des sommes que la Société retient provisoirement sur les sommes dues à des entrepreneurs durant la réalisation des travaux en vue de garantir l'exécution par ces derniers de leurs obligations portant sur les garanties de rectification et de correction des défauts, vices et malfaçons des travaux réalisés. Les périodes de garantie applicables à chacun des contrats débutent à la suite de l'émission du certificat provisoire d'achèvement des travaux visés. La Société procède alors à la remise de la retenue contractuelle de 5 % (désignée retenue d'exécution) et retient une nouvelle somme équivalant à 2,5 % à titre de retenue contractuelle (désignée retenue de garantie).

Les contrats prévoient que la Société versera la deuxième portion de 2,5 % de la retenue contractuelle (désignée retenue de garantie) réduite, le cas échéant, de toute somme due par l'entrepreneur en application des clauses du contrat, après l'expiration de la période de garantie.

4.6.7 OBLIGATIONS ENVIRONNEMENTALES

La Société procède à un inventaire de tous les terrains sous sa gestion afin de classer leur état environnemental et prioriser les interventions si requises. Le portefeuille de la Société compte un certain nombre de terrains dont les sols sont contaminés au-delà des critères acceptables. Les terrains concernés se situent sous le pont Jacques-Cartier, à l'emplacement du pont Champlain d'origine et aux abords de l'autoroute Bonaventure.

La Société a relevé un total de 19 sites (19 au 31 mars 2023) qui pourraient être contaminés et devoir faire l'objet d'une évaluation, d'un assainissement ou d'une stratégie de gestion de risques et d'un suivi. Parmi ces 19 sites, 11 ont été évalués (11 au 31 mars 2023) et pour quatre (4) d'entre eux, des mesures d'assainissement ou stratégies de gestion de risques sont mises en place ou prévues pour lesquelles un passif de 156,6 M\$ (143,6 M\$ au 31 mars 2023) a été comptabilisé. L'assainissement n'a été complété sur aucun site au cours de la période (aucun site complété au 31 mars 2023). Des évaluations sont en cours pour les huit (8) autres sites.

En ce qui concerne les 15 sites qui n'ont pas fait l'objet de stratégies de gestion de risques ou de mesures d'assainissement (15 au 31 mars 2023), 13 d'entre eux sont à différents stades des essais et des évaluations. Si l'assainissement ou une stratégie de gestion de risques est nécessaire, la Société prévoit abandonner des avantages économiques futurs à cet effet et un passif sera comptabilisé dès qu'une estimation raisonnable pourra être déterminée. Quant aux deux (2) autres sites, la Société ne prévoit pas renoncer à des avantages économiques futurs vu l'absence probable d'incidence environnementale ou de menace significative pour la santé humaine.

Le tableau suivant présente les montants totaux estimatifs du passif environnemental par secteur, qui reposent sur les hypothèses suivantes :

- Les taux d'actualisation sont déterminés en fonction de la courbe réelle de rendement coupon zéro pour les obligations du gouvernement du Canada, publiées par la Banque du Canada. Le taux d'actualisation varie de 2,99 % à 4,74 % (au 31 mars 2023 – 2,84 % à 4,50 %);
- Le taux d'inflation de 3,74% (au 31 mars 2023 – 3,8 %) est basé sur l'indice des prix de la construction de bâtiments non résidentiels.

<i>(en milliers de dollars canadiens)</i>	31 décembre 2023		31 mars 2023	
	\$		\$	
Secteurs	Passif non actualisé et inflationné	Passif actualisé et inflationné	Passif non actualisé et inflationné	Passif actualisé et inflationné
Autoroute Bonaventure : Secteur Est ⁽¹⁾	21 251	16 413	21 392	16 685
Autoroute Bonaventure : Secteur Ouest ⁽¹⁾	8 308	6 561	8 300	6 624
Autoroute Bonaventure – Reconfiguration ⁽²⁾	156 012	132 390	140 786	119 111
Autoroute Bonaventure – Secteur de l'île des Sœurs ⁽³⁾	445	420	443	419
Pont Champlain d'origine ⁽⁴⁾	806	806	806	806
Total	186 822	156 590	171 727	143 645

⁽¹⁾ Secteurs Est et Ouest de l'autoroute Bonaventure

Au 31 décembre 2023, le dossier environnemental prioritaire pour la Société demeure celui des terrains situés dans le secteur de l'autoroute Bonaventure. Ces terrains, gérés par la Société depuis 1978, sont situés sur une partie et à proximité d'un ancien site d'enfouissement exploité par la Ville de Montréal de 1866 à 1966. Cet ancien site d'enfouissement couvre plusieurs terrains appartenant à différents propriétaires. La Société a effectué depuis 2003 des études et des tests de toxicité des eaux souterraines des terrains à cet endroit. Les tests ont révélé des eaux souterraines contaminées au-delà des critères acceptables. Étant donné la complexité du dossier, la présence de nombreux propriétaires et les coûts importants en cause, le gouvernement fédéral a privilégié le choix de solutions intégrées au problème environnemental de ce site. Ce site peut être divisé en deux (2) portions, soit le secteur Est et le secteur Ouest.

Pour le secteur Est, les opérations de confinement et de pompage ont débuté en 2018. Pour le secteur Ouest, le confinement des eaux souterraines et l'exploitation de l'usine de traitement ont débuté en 2017. La Société assure la gérance de ce projet. La portion des coûts assumée par la Société pour le secteur Ouest est de 50 % des coûts totaux à encourir.

Les obligations des secteurs Est et Ouest représentent la meilleure estimation de la direction des charges prévues pour les opérations de confinement, de traitement et de pompage et sont basées sur les coûts des contrats déjà octroyés. La durée des opérations incluse dans les obligations en lien avec les secteurs Est et Ouest est estimée à 15 ans. La durée des opérations sera au-delà de cette période, mais il est impossible pour le moment de déterminer les coûts au-delà de 15 ans. Il n'y a aucune valeur résiduelle aux projets.

(2) Autoroute Bonaventure – Reconfiguration (faisant partie des Secteurs Est et Ouest)

La Société prévoit procéder à la reconfiguration de l'autoroute Bonaventure en un boulevard. Cette section de l'autoroute étant située dans une zone fortement contaminée, le projet inclut un important volet environnemental. Différentes stratégies d'intervention environnementale seront déployées en fonction des divers enjeux relatifs au secteur.

Pour le secteur Est, ces stratégies visent notamment la gestion des eaux souterraines, la protection des ouvrages de confinement d'hydrocarbures en phase flottante (HPF), le confinement et le traitement des eaux souterraines du tronçon situé à l'ouest du pont Clément, la stabilisation des berges, la gestion des déblais générés par les travaux et la gestion des eaux durant leur réalisation. L'obligation représente la meilleure estimation de la direction des coûts prévus pour ces travaux pour la durée du projet ainsi que pour l'opération du système d'exploitation à long terme, dont la durée est présentement estimée à 15 ans. Cependant, la durée de l'opération du système sera au-delà de cette période, mais il est impossible pour le moment de déterminer les coûts au-delà de 15 ans. Il n'y a aucune valeur résiduelle au projet. Cette estimation est basée sur des rapports d'experts et sur l'information disponible à la date des états financiers intérimaires.

En ce qui concerne le secteur Ouest, la stratégie vise également la gestion des sols contaminés, ainsi que la gestion des eaux souterraines afin d'optimiser la solution environnementale dans ce secteur. L'obligation représente la meilleure estimation de la direction des coûts prévus pour ces travaux pour la durée du projet.

(3) Autoroute Bonaventure – Secteur de l'île des Sœurs

Ce projet consiste à réhabiliter le pont Clément, les voies routières et les viaducs dans le secteur de l'île des Sœurs afin de prolonger la durée de vie des infrastructures. La stratégie de gestion environnementale pour ce projet consiste principalement à disposer des sols contaminés excavés pour les fins des travaux de réhabilitation dans des sites autorisés selon les normes en vigueur. L'obligation représente la meilleure estimation, par la direction, des coûts nécessaires pour disposer de ces sols.

(4) Terrains à l'emplacement du pont Champlain d'origine

La Société a évalué l'état environnemental des terrains situés à l'emplacement du pont Champlain d'origine sur la base de résultats de caractérisations effectuées sur des terrains adjacents. Ces caractérisations ont confirmé la présence de sols contaminés par des métaux, des hydrocarbures aromatiques polycycliques (HAP) et des hydrocarbures pétroliers (HP) au-delà des critères acceptables. La contamination découle de sols de remblai provenant de sources inconnues. L'obligation représente la meilleure estimation de la direction des coûts prévus pour effectuer la gestion des sols excavés sous le pont et est fondée sur l'information disponible à la date des états financiers intérimaires. La gestion des sols excavés sous le pont était prévue dans le cadre des travaux de déconstruction.

4.6.8 OBLIGATIONS LIÉES À LA MISE HORS SERVICE D'IMMOBILISATIONS

La Société a comptabilisé des obligations liées à la mise hors service d'immobilisations pour le retrait de l'amiante dans un de ses bâtiments, et d'autres obligations liées à la remise en état de lots qu'elle occupe.

Les immobilisations n'étant plus en usage, elles ont été retirées des livres de la Société au 31 mars 2022 ainsi que la portion capitalisable de l'obligation liée à la mise hors service.

Les changements survenus au cours du trimestre dans les obligations liées à la mise hors service d'immobilisations se détaillent comme suit :

(en milliers de dollars canadiens)	31 décembre 2023			31 mars 2023		
	\$			\$		
	Amiante	Obligation de remise en état	Total	Amiante	Obligation de remise en état	Total Redressé (Note 4.6.3)
Solde d'ouverture	45	6 750	6 795	45	6 788	6 833
Nouveaux passifs	-	-	-	-	-	-
Passifs réglés	-	-	-	-	(126)	(126)
Révision des estimations	-	-	-	(1)	(70)	(71)
Charge de désactualisation ⁽¹⁾	-	156	156	1	158	159
Solde de clôture	45	6 906	6 951	45	6 750	6 795

(1) La charge de désactualisation est le montant correspondant à l'augmentation de la valeur comptable d'une obligation liée à la mise hors service d'une immobilisation qui est attribuable à l'écoulement du temps.

Les dépenses futures non actualisées et ajustées en fonction de l'inflation liées aux projets et incluses dans le passif s'élèvent à 7 112 k\$ (au 31 mars 2023 - 7 112 k\$). Il n'existe aucun recouvrement estimé ni aucune garantie financière ou arrangement de financement relativement aux obligations liées à la mise hors service d'immobilisations.

Les principales hypothèses qui ont été utilisées pour déterminer le montant de la provision sont les suivantes :

Taux ou fourchette	31 décembre 2023		31 mars 2023	
	Amiante	Obligation de remise en état	Amiante	Obligation de remise en état
Taux d'actualisation	3,05 %	3,15 % à 3,28 %	3,05 %	3,15 % à 3,28 %
Période d'actualisation des dépenses	1 an	0 à 1 an	2 ans	1 à 2 ans
Durée estimative du règlement des dépenses	1 an	0 à 1 an	2 ans	1 à 2 ans

4.6.9 IMMOBILISATIONS CORPORELLES

<i>(en milliers de dollars canadiens)</i>	Terrains	Ponts, routes et promenades	Bâtiments	Véhicules et équipements	Autres	Projets en voie de réalisation	Total
	\$	\$	\$	\$	\$	\$	\$
COÛT							
1^{er} avril 2022	5 250	829 462	30 638	4 532	3 448	21 192	894 522
Acquisitions	-	29 750	373	1 974	492	9 087	41 676
Dispositions	-	-	-	(47)	-	-	(47)
Mise hors service	-	(142)	-	-	-	-	(142)
Transferts	-	13 150	-	149	6 065	(19 364)	-
31 mars 2023	5 250	872 220	31 011	6 608	10 005	10 915	936 009
Acquisitions	-	3 453	(81)	-	8	6 642	10 022
Dispositions	-	-	-	-	-	-	-
Mise hors service	-	-	-	-	-	-	-
Transferts	-	-	-	-	-	-	-
31 décembre 2023	5 250	875 673	30 930	6 608	10 013	17 557	946 031
AMORTISSEMENT CUMULÉ							
1^{er} avril 2022	-	227 051	1 345	1 752	2 565	-	232 713
Amortissement	-	28 691	749	417	2 249	-	32 106
Mise hors service	-	(142)	-	-	-	-	(142)
Dispositions	-	-	-	(47)	-	-	(47)
31 mars 2023	-	255 600	2 094	2 122	4 814	-	264 630
Amortissement	-	23 161	584	407	1 891	-	26 043
Mise hors service	-	-	-	-	-	-	-
Dispositions	-	-	-	-	-	-	-
31 décembre 2023	-	278 761	2 678	2 529	6 705	-	290 673
VALEUR COMPTABLE NETTE							
31 mars 2023	5 250	616 620	28 917	4 486	5 191	10 915	671 379
31 décembre 2023	5 250	596 912	28 252	4 079	3 308	17 557	655 358

4.6.10 CAPITAL-ACTIONS

Le capital-actions autorisé est de 50 actions sans valeur nominale, et la Société a émis et entièrement libéré une (1) action au montant de 100 \$.

4.6.11 ÉVENTUALITÉS

Poursuites et réclamations

Dans le cours normal de son exploitation, la Société fait l'objet de réclamations ou de poursuites judiciaires dont elle ne peut prédire l'issue avec certitude. La direction a constitué, dans les comptes visés, des provisions qu'elle juge suffisantes et est d'avis que la résolution de telles éventualités ne devrait pas avoir d'incidence défavorable importante sur la situation financière de la Société.

Au 31 décembre 2023, il existe un actif éventuel qui fait l'objet d'une action en justice intentée par la Société contre un entrepreneur et certains consultants et dont le montant estimatif ne peut être déterminé. Aucun actif éventuel n'est comptabilisé dans les états financiers intérimaires.

Autres éventualités

- a) La Société a signé des ententes pour placer, maintenir et utiliser des câbles ou conduits sur des terrains qui ne lui appartiennent pas. Advenant la résiliation de ces ententes, la Société devra enlever ses installations à ses frais. Au 31 décembre 2023, ni les propriétaires des terrains ni la Société n'ont manifesté l'intention de résilier les ententes. Par conséquent, aucun passif éventuel lié à ces immobilisations n'a été constaté.
- b) La Société détient une structure érigée sur des terrains dont le propriétaire a transféré la gestion et l'administration au gouvernement du Canada. Le propriétaire des terrains pourrait reprendre ces derniers advenant un changement de leur utilisation, et ce, sans aucune indemnité pour la structure construite à condition qu'elle soit dans un état satisfaisant à la convenance du propriétaire. La Société n'a actuellement aucune intention de modifier l'utilisation actuelle de ces terrains. Par conséquent, aucun passif lié à cette immobilisation n'a été constaté.
- c) La Société détient d'autres structures également érigées sur des terrains dont le propriétaire a transféré l'administration au gouvernement du Canada. Advenant qu'un de ces terrains ne soit plus requis ou cesse d'être utilisé aux fins pour lesquelles le transfert d'administration a été consenti, ce terrain devra être rétrocédé au propriétaire, lequel avisera si les ouvrages, constructions ou améliorations y dessus construits sont requis. Le terrain devra avoir été remis en bon état à la satisfaction du propriétaire et dans le respect des exigences environnementales convenues, le tout, sans compensation. Une obligation liée à la mise hors service d'immobilisations a été comptabilisée pour la remise en état du lot d'eau sur lequel est construit le pont de contournement de l'Île des Sœurs dans le chenal (Note 4.6.8). Pour les autres terrains, il existe une incertitude quant au moment où l'obligation de remise en état pourrait avoir lieu. La Société n'est donc pas en mesure d'estimer les coûts de remise en état. Par conséquent, aucun passif lié à la mise hors service de ces immobilisations n'a été constaté.

4.6.12 OPÉRATIONS ENTRE APPARENTÉS

La Société est apparentée en termes de propriété commune à tous les ministères, organismes et sociétés d'État créés par le gouvernement du Canada ainsi qu'aux membres du conseil d'administration, au premier dirigeant et aux directeurs principaux de la Société, aux proches parents de ceux-ci et aux entités soumises au contrôle de ces personnes. La Société s'engage dans des opérations avec ces entités dans le cours normal de ses activités. Ces opérations sont constatées à la valeur d'échange, à l'exception du coût de l'audit des états financiers, effectué sans contrepartie, qui n'est pas constaté à l'État des résultats.

Au cours de l'exercice, la Société a comptabilisé des revenus sous la rubrique « Transfert – Autre » pour des services de soutien technique sur des infrastructures dans la province de Québec dans le cadre d'une entente avec Infrastructure Canada. Les sommes à recevoir sont incluses sous la rubrique « Sommes à recevoir du gouvernement du Canada » de la Note 4.6.4. Il n'existe aucun passif éventuel relativement à cette entente.

4.6.13 CHARGES SELON LEUR OBJET

<i>(en milliers de dollars canadiens)</i>	31 décembre 2023 \$	31 décembre 2022 Redressé (Note 4.6.3) \$
Entretien régulier et majeur ⁽¹⁾	40 245	40 287
Déconstruction – Pont Champlain d'origine	29 406	59 469
Obligations environnementales	15 815	1 706
Obligations liées à la mise hors service d'immobilisations ⁽¹⁾	156	120
Amortissement des immobilisations corporelles ⁽¹⁾	26 043	21 110
Salaires et avantages sociaux	17 927	17 702
Services professionnels	12 166	12 341
Biens et services	6 063	5 251
Total des charges ⁽¹⁾	147 821	157 986

(1) Redressé suite à l'application de la nouvelle norme comptable du secteur public « SP 3280 - Obligations liées à la mise hors service d'immobilisations ». Voir note 4.6.3.

4.6.14 CRÉDITS PARLEMENTAIRES

<i>(en milliers de dollars canadiens)</i>	31 décembre 2023 \$	31 décembre 2022 \$
Crédits parlementaires demandés	83 722	126 838
Utilisation du fonds de roulement	36 000	30 000
Retenues contractuelles à long terme	(4 731)	(7 307)
Total des crédits parlementaires constatés à titre de produits	114 991	149 531
Répartition		
Portion des paiements de transfert pour les charges d'exploitation	104 969	132 638
Portion des paiements de transfert pour les immobilisations corporelles	10 022	16 893
Total des crédits parlementaires constatés à titre de produits	114 991	149 531



Ponts
**JACQUES CARTIER +
CHAMPLAIN**
Bridges
Canada

JacquesCartierChamplain.ca